



Attestation d'emploi en cdi mais pas de contrat de travail

Par **erikaa07**, le **28/08/2013** à **13:50**

Bonjour,

J'ai signer une attestation de travail avec mon employeur en 1994 depuis ce jour je n'est toujours pas signer contrat de travail, est ce normal je travaille dans le bâtiment mon entreprise est entrein de fusionner avec une autres entreprise, il m'informe que je vais devoir faire beaucoup plus de déplacements est ce que je suis obliger d'accepter ou pas .

Merci par avance .

Par **Lag0**, le **28/08/2013** à **14:32**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit, vous êtes en CDI à temps plein. C'est le seul contrat qui peut se passer d'écrit.

Par **DSO**, le **28/08/2013** à **15:12**

Bonjour,

Les déplacements professionnels sont inhérents à votre profession. Vous êtes donc dans l'obligation de les effectuer en conformité avec votre convention collective.

Cordialement,
DSO